

Le lundi 25 juillet 2022, à 19 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal de LUCY-LE-BOIS sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

16 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée OJ3/1), Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

5 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Joël TISSIER, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Michel BEAUGER.

5 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Michel BEAUGER, Pascal GERMAIN, Serge NASSELEVITCH, François ROUX et Joël TISSIER.

1 Conseiller Communautaire invité assiste à la réunion : Didier SWIATKOWSKI.

Date de la convocation	Lundi 18 juillet 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	5

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-14

Objet : Avenant au marché du contrat de prestations de restauration

le Président rappelle que le Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY est titulaire du marché pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas pour les trois crèches et pour le site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal jusqu'au 31 août 2022. Considérant la hausse nationale des prix des matières premières, il explique que le restaurateur propose d'augmenter ses tarifs de 5% à compter du 1^{er} juin 2022. A la suite des explications apportées en cours de séance, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Accepter la hausse des tarifs des repas des crèches et du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : de 2,80 euros HT à 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,

Et, le cas échéant,

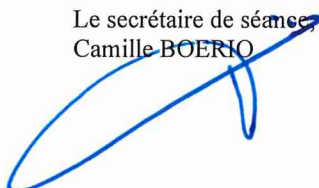
- L'autoriser à signer l'avenant au marché de prestations de restauration avec le Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,




- **ACCEPTÉ** la hausse des tarifs des repas des crèches et du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : de 2,80 euros HT à 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : de 2,50 euros HT à 2,63 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de prestations de restauration avec le Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

ID : 089-200039758-20220725-DBC2022_15-DE



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 25 juillet 2022, à 19 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal de LUCY-LE-BOIS sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

16 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY (arrivée OJ3/1), Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDEs, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

5 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Joël TISSIER, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Michel BEAUGER.

5 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Michel BEAUGER, Pascal GERMAIN, Serge NASSELEVITCH, François ROUX et Joël TISSIER.

1 Conseiller Communautaire invité assiste à la réunion : Didier SWIATKOWSKI.

Date de la convocation	Lundi 18 juillet 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	5

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2022-15

Objet : Marché de prestations de restauration

Après les explications apportées en cours de séance et avoir présenté la seule offre reçue, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retenir l'offre du Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois un an, pour les trois crèches et pour le site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : 2,63 euros HT,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre du Groupe Elite Restauration sis 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois un an, pour les trois crèches et pour le site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal comme suit :
 - Repas de l'ALSHi : 2,63 euros HT,
 - Repas des crèches :
 - Moins de 18 mois : 2,94 euros HT,
 - De 18 mois à 3 ans : 2,63 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

